

L'ouvrage  
2017



# ARGANCY

CAP 2020



OCTOBRE 2017  
N°89

# Sommaire

<b>Conseil municipal du 23 juin 2017</b>	4	<b>Accueil périscolaire</b>	29
<b>Conseil municipal du 25 août 2017</b>	7	• Présentation de la nouvelle équipe	
<b>Plan Local d'Urbanisme</b>	9	<b>A noter</b>	29
• Enquête publique		• Nouveaux horaires de bus	
<b>Election des sénateurs</b>	9	• Rentrée du CCAS	
<b>Travaux</b>	10	• Bienvenue Arielle	
• Marquages au sol		<b>Bibliothèque</b>	30
• Installation d'un nouveau jeu extérieur		• Les Bib's en Y se mettent au vert	
• Equipement du groupe scolaire		• Cercle de lecture	
• Fleurissement		<b>Découverte</b>	
<b>Vivre à Argancy</b>	12	• Club « La joie de vivre »	
• Combien ça coûte ?		• Loisirs et partage	
• Les jobs d'été		<b>Ecole Intercommunale de Musique et de Danse</b>	32
• Collecte de sang		• Festival Cabanes et fête de l'école	
• Inauguration des terrains de tennis rénovés		• Vent d'est en concert	
• Réunion publique du CIAS		<b>Police Intercommunale</b>	33
• Festivités du 14 juillet		• Les bonnes résolutions de la rentrée	
• Fête patronale		• Devenir voisins vigilants	
• Prix de la municipalité		<b>Urbanisme</b>	34
• Repas des aînés		• Déclarations de travaux et permis de construire	
• Visite des jardins entre Vosges et Alsace		• Nettoyage des trottoirs	
• Jury des maisons fleuries		<b>Etat civil</b>	35
• Troc aux plantes d'automne			
• L'Ouvrage : Street Art à Argancy			
<b>Groupe scolaire</b>	22		
• Ecole maternelle : balade à vélo			
• Ecole élémentaire : sorties et visites			
• Un drapeau pour le groupe scolaire			
• Remise des dictionnaires et des calculatrices			
• C'est la rentrée !			



Epuisement graphique - Skule





Rangés les tongs, les maillots de bain, la crème solaire... Il faut se rendre à l'évidence, la rentrée est arrivée ! Petits et grands ont retrouvé les bancs d'école.

Depuis quelques années, afin d'aider les familles, la municipalité fournit tout le matériel scolaire en plus des livres de classe. Chaque élève reçoit ainsi crayons, gomme, règles et cahiers.

Pour beaucoup de parents, la rentrée scolaire est une étape qu'il faut préparer le mieux possible, notamment en ce qui concerne l'organisation familiale.

Nous avons essayé de nous opposer à la réforme des rythmes scolaires en 2014 imposée aux collectivités sans concertation qui mettait en place la semaine de quatre jours et demi dans les écoles.

La rentrée de septembre a vu quelques changements notamment une petite modification dans les horaires du groupe scolaire : 8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 30 – 15 h 30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 8 h 30 à 11 h 30 le mercredi. La gestion du périscolaire est prise en charge par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la rive droite avec lequel nous essayerons pour la rentrée 2018 de nous concerter sur la possibilité ouverte par le ministère, d'avoir le choix entre différentes formules.

Sans abroger la semaine de 4,5 jours réinstaurée en 2014, des dérogations seront possibles pour revenir à la semaine de 4 jours. « Là où émerge un consensus local, une évaluation scientifique des différentes modalités d'organisation du temps scolaire sera conduite durant l'année scolaire 2017-2018 », indique-t-on au ministère.

Mais les communes n'ont pas toute liberté pour imposer leur choix. Le but est de dire que des gens sont aujourd'hui insatisfaits, localement... à suivre.

Les associations ont quant à elles repris leurs activités et vous proposent des animations variées (sportives, ludiques ou culturelles). C'est l'occasion pour le conseil municipal de les remercier pour ce qu'elles apportent à notre commune et je ne peux que vous inviter à y participer.

Bonne rentrée  
Anne Zannol  
Conseillère municipale

C'est la  
**R****e****n****t****r****é****e**



## Statuts et désignation des représentants au SIAS de Trémery

### Approbation des statuts du SIAS de la Rive Droite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2004 SPMC/2 du 30 avril 2004 portant création du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-DCTAJ/1-003 du 17 janvier 2017 portant modification des statuts du SIAS de la Rive Droite ;  
Considérant les délibérations d'intention d'adhésion au SIAS des communes d'Argancy, Charly-Oradour, Chailly-Lès-Ennery, Chieulles et Ennery ;  
Considérant la délibération N° 2017-005 du SIAS de la Rive Droite acceptant l'intégration des communes d'Argancy, Chailly-Lès-Ennery, Charly-Oradour, Chieulles et Ennery ;  
Considérant la délibération N° 2017-008 du 22 juin 2017 du SIAS de la Rive Droite entérinant la modification de ses statuts ;  
Conformément à l'article L5212-27-I du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des membres d'un syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les statuts du nouveau syndicat. A défaut de délibération dans les trois mois, l'avis est réputé favorable.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de la Rive Droite,
- d'autoriser M. le maire à mettre en œuvre la procédure permettant au Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

### Avis sur la titularisation d'un stagiaire

M. le maire informe le conseil municipal que l'année de stage d'un stagiaire arrive à échéance le 23 août 2017 et qu'il convient de prendre une décision.

Les propositions émises sont les suivantes :

- la titularisation,
- la prorogation du stage,
- le refus de titularisation.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proroger le stage d'un an.

### Désignation des délégués au SIAS de la Rive Droite

La commune d'Argancy est membre du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite depuis son intégration validée par délibération du SIAS N°2017-005 du 13 avril 2017.

Par délibération du 22 juin 2017, le SIAS a modifié ses statuts, prenant notamment en compte l'intégration de cinq nouvelles communes portant désormais à huit les communes membres à savoir : Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-Lès-Ennery, Charly-Oradour, Chieulles, Flévy, Ennery et Trémery.

Afin de permettre au syndicat de fonctionner pleinement dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017, il est proposé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Vu l'article L5212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organe délibérant des syndicats de communes ;

Vu la délibération N° 2017-008 du 22 juin 2017 du SIAS de la Rive Droite entérinant la modification de ses statuts ;  
Considérant que dans le cadre de cette modification de statuts et afin d'assurer une représentativité de ses membres conformément aux dispositions de l'article 6 des nouveaux statuts du SIAS, il doit être procédé à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant siégeant au sein du Comité syndical ;

Le conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, pour siéger au comité syndical du SIAS de la Rive droite :

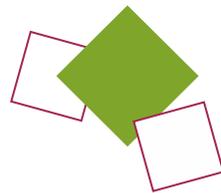
- Jean-Paul Vetzal, délégué titulaire,
- Valérie Romano, déléguée suppléante.

### Demande de servitude de passage

M. le maire soumet au conseil municipal un courrier d'Optimhome immobilier qui nous fait part du souhait de futurs acquéreurs d'un bien, de créer un stationnement pour leur véhicule sur leur parcelle.

Ce droit de passage consisterait à emprunter le futur accès desservant le stationnement du nouveau projet de réhabilitation sis 2 place Anne de Méjanès à Argancy.

Après discussion, le conseil municipal, par 1 voix pour, 1 abstention et 11 voix contre, refuse cette demande.



## Convention de mise à disposition de personnel communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- que l'absence de moyens d'encadrement des enfants, dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement périscolaire du CIAS de la Rive Droite, ne permet pas la prise en charge des tâches d'encadrement à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'Argancy.

M. le maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le CIAS de la Rive Droite, une convention de mise à

disposition pour un agent spécialisé principal 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles de la commune d'Argancy auprès du CIAS de la Rive Droite, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune d'Argancy.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge M. le maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le CIAS de la Rive Droite.

## Rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;  
considérant le rapport de la CLECT, réunie le 9 mai 2017, proposant qu'au titre des charges transférées liées au Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement des Friches Industrielles, les attributions de compensation des communes ci-après soient diminuées comme suit :

- Hagondange - 33 174 €
- Maizières-lès-Metz - 48 998 €
- Talange - 22 496 €

Concernant la compétence Gens du Voyage (Syndicat Mixte d'Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage et aire d'accueil de Mondelange), les attributions de compensation des communes de Maizières-lès-Metz, Talange et Mondelange ne soient pas diminuées.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les attributions de compensation desdites communes s'établissent ainsi :

- Hagondange 3 530 529 €
- Maizières-lès-Metz 3 942 675 €
- Mondelange 1 680 210 €
- Talange 1 247 272 €



approuve le rapport de la CLECT réunie le 9 mai 2017.

## Choix des bureaux d'études pour les projets de réhabilitation des bâtiments communaux

M. le maire donne au conseil municipal les résultats de la commission d'appel d'offres pour les projets de réhabilitations suivants :

- mairie et maison attenante (2 rue Jeanne d'Arc) – logements neufs,
- centre socio-culturel (5 rue de Bussière) et maison (7 rue de Bussière).

Bureaux d'études	Projet mairie + logements neufs	Projet maison 7 rue de Bussière	Projet Socio 5 rue de Bussière
<b>Bureau de contrôle</b>	<b>VERITAS</b> GD EST CTC Offre : 4 080 € HT soit 4 896 € TTC	<b>VERITAS</b> GD EST CTC Offre : 4 140 € HT soit 4 968 € TTC	<b>VERITAS</b> GD EST CTC Offre : 2 880 € HT soit 3 456 € TTC
<b>SPS</b>	<b>AP COORDINATION</b> Offre : 3 740 € HT soit 4 488 € TTC	<b>AP COORDINATION</b> Offre : 4 960 € HT 5 952 € TTC	<b>AP COORDINATION</b> Offre : 3 135 € HT 3 762 € TTC
<b>Etude de sol</b>	<b>COMPETENCE GEOTECNIQUE</b> Offre : 3 500 € HT soit 4 200 € TTC	<b>COMPETENCE GEOTECHNIQUE</b> Offre : 6 000 € HT 7 200 € TTC	
<b>Etude thermique</b>	<b>ECONORM</b> Offre : 1 180 € HT 1 416 € TTC	<b>NEO CONSULTING</b> Offre : 1 150 € HT 1 380 € HT	<b>NEO CONSULTING</b> Offre : 800 € HT 960 € TTC

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond pour la réhabilitation des bâtiments communaux mais pas pour la totalité en une seule fois sans connaître les dépenses totales et les recettes), entérine ces bureaux d'études et autorise M. le maire à signer les offres retenues.

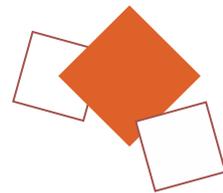
## Ravalement de façade rue de la Fontaine

M. le maire propose au conseil municipal deux devis pour un ravalement de façade rue de la Fontaine à Olgy :

- entreprise A.N.S. SASU de St Jean Rohrbach pour un montant de 25 980,00 € HT
- entreprise Ekolfaçade de Puttelange aux Lacs pour un montant de 16 845,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à M. le maire pour étudier, en collaboration avec les architectes Julie Jaeger et Coralie Gerbès, un troisième devis afin de solliciter l'entreprise la mieux-disante.





## Transfert de personnel au SIAS (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale)

M. le maire rappelle au conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5211-4-1 ;  
Vu la loi n° 99-586 du 19 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son article 46) ;  
Vu les statuts initiaux du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) ;

Considérant l'intérêt du projet syndical à un regroupement intercommunal pour améliorer les prestations de services aux usagers et ses moyens mis en œuvre ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, en date du 30 juin 2017 ;

Il appartient donc au conseil municipal :

- de transférer les personnels communaux qui exercent en totalité leurs fonctions au sein de notre établissement et dont la compétence « enfance-jeunesse » est transférée au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS),
- de modifier le tableau des effectifs à la suite de ce transfert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer les personnels communaux comme expliqué ci-dessus et de modifier le tableau des emplois issu de ce transfert.

## Ouverture de postes

M. le maire propose au conseil municipal cinq ouvertures de poste, en vue d'avancements de grade qui seront soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle.

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet : 30 h/semaine
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet : 35 h/semaine
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet : 28 h/semaine

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2017 :

- 1 poste de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet : 35 h/semaine

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les ouvertures de poste demandées et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

## Evaluation et analyse comparative des contrats d'assurance de la commune

Mme Danièle Reymond, conseillère municipale, informe que la SMACL qui assure la municipalité depuis janvier 2004 a été mise en concurrence avec la MAIF de façon à comparer les garanties et les tarifs de chacune des deux compagnies.

Le tarif actuel appliqué par la SMACL est de 14 500,00 € par an pour l'ensemble des risques assurés.

Ces risques (véhicules à moteur, patrimoine immobilier, défense recours, dommages aux biens, dommages causés à autrui, protection juridique, protection des fonctionnaires, terrorisme), ont été chiffrés de la façon suivante :

- Par la MAIF, pour un montant de 10 289,00 € par an (avec franchise)
- Par la SMACL, pour un montant de 11 413,00 € par an (avec franchise)
- Par la SMACL, pour un montant de 12 887,00 € par an (sans franchise)

Après avoir procédé à l'examen des conditions d'assurance et de cotisations proposées, le conseil municipal décide, par 11 voix pour, 2 abstentions (Jean-Paul Vetzler et Danièle Reymond ayant étudié le dossier ne veulent pas influencer le vote), de conserver la SMACL et précise qu'une étude des différentes assurances soit effectuée tous les 2 ans.

## Accueil des gens du voyage

La commission départementale consultative des gens du voyage s'étant réunie le 27 juin dernier a émis à la majorité des membres présents un avis favorable aux prescriptions et orientations du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023 tel qu'il a été présenté aux présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) lors d'une réunion organisée le 20 avril 2017.

Dans la mesure où des obligations légales s'imposeront notamment à l'EPCI auquel la commune est rattachée, le Préfet de Moselle et le Président du Conseil Départemental de la Moselle sollicitent l'avis du conseil municipal.

Après étude du projet, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

## Adhésion au futur syndicat mixte « Moselle Aval »

M. le maire rappelle que « Rives de Moselle » se verra dotée d'une nouvelle compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par ailleurs, le territoire communautaire est partiellement situé dans le périmètre du Territoire à Risques important d'Inondation (TRI) « Metz-Thionville-Pont-à-Mousson » qui comprend 65 communes et qui présente une vulnérabilité élevée au risque d'inondation lié à la Moselle.

Conformément à l'article R.566-8 du code de l'environnement, une Stratégie Locale des Risques d'Inondation (SLGRI) doit être mise en œuvre sur chaque territoire à enjeu. La mise en œuvre de cette stratégie locale nécessite des actions à l'échelle du périmètre, soit de l'ensemble du bassin versant de la Moselle aval entre Pont-à-Mousson et la frontière luxembourgeoise. Afin de porter ces actions globales, de coordonner les actions locales et d'organiser une coopération entre les intercommunalités, la mise en place d'une structure porteuse à une échelle adaptée est nécessaire.

Lors de la phase d'élaboration de la SLGRI, plusieurs collectivités ont exprimé le souhait de créer un syndicat mixte d'études à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval dont l'objectif premier serait la mise en œuvre de la stratégie locale. Le syndicat qui portera la dénomination syndicat mixte « Moselle aval » aura pour objectifs :

- l'animation et la coordination pour la mise en œuvre des objectifs de la SLGRI de la Moselle aval,

- la réalisation des études préliminaires à la construction d'une politique publique de gestion intégrée des problématiques d'inondations,
- l'accompagnement des collectivités membres qui exerceront la compétence GEMAPI.

La communauté de communes « Rives de Moselle » a délibéré à l'unanimité lors du conseil communautaire réuni en date du 12 juillet 2017 pour :

- approuver le projet de statuts du futur syndicat mixte « Moselle Aval »,
- autoriser le Président à solliciter M. le Préfet de la Moselle, pour obtenir l'arrêté de création du syndicat mixte « Moselle Aval »,
- autoriser le Président à signer toute pièce contractuelle se rapportant à la création du syndicat mixte « Moselle Aval ».

Après cet accord du conseil communautaire, il convient, conformément aux dispositions de l'article L.5214-27 du CGCT, de soumettre cette adhésion aux conseils municipaux.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à la création du syndicat mixte d'études « Moselle Aval », donne son accord quant à l'adhésion de la Communauté de communes « Rives de Moselle » au dit syndicat mixte et approuve les statuts de ce syndicat mixte.

## Projets de travaux

### Réfection du parvis de la mairie

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal d'un projet de réfection de l'escalier et du dallage à l'entrée de la mairie.

Deux propositions de matériaux, établies par le fabricant « La Pierre au Naturel » sise à Volstroff, ont été soumises aux conseillers :

- dallage et marches en rocheron doré ou,
- dallage en pavés et marches en rocheron doré

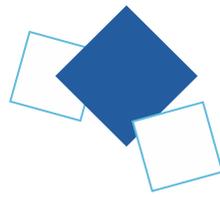
Après débat, le conseil municipal souhaite une troisième proposition.

### Travaux de ravalement de façade de la salle des fêtes et du périscolaire

M. le maire informe le conseil municipal du projet de travaux de ravalement de façade de la salle des fêtes et du périscolaire et présente le devis de l'entreprise EGPL d'Amanvillers pour un montant de 17 881,48 € HT.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre (Anne Zannol précisant que l'on termine déjà tous les travaux engagés) et 1 abstention (Danièle Reymond) autorise le maire à lancer les travaux.





## Avis à la population

**Enquête Publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols  
valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

**L'enquête se déroulera  
du 28 septembre 2017 à 8 heures  
au 28 octobre 2017 à 12 heures inclus.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels et le samedi 28 octobre 2017 de 8 heures à 12 heures, ainsi que sur le site internet de la commune d'Argancy : [www.argancy.net](http://www.argancy.net)

Le Commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le 29 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le 9 octobre 2017 de 16 h 00 à 19 h 00,
- le 19 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le 28 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00.

En outre, pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du POS valant élaboration du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur, par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Argancy - 1, place Anne de Méjanès - 57640 Argancy et par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.plu@argancy.net](mailto:enquete.plu@argancy.net).



## Election des sénateurs

Les conseillers municipaux ont été convoqués le vendredi 30 juin 2017 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui a été chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.

Elus délégués titulaires :

- D'Amato Albert
- Spirckel Patrick
- Reymond Danièle

Elus délégués suppléants :

- Hennequin Marie-Ange
- Arnoux Laurent
- Frey Nicolas



## Marquages au sol

Au lotissement Clos de Bellevue à Ruy, les places de stationnement n'avaient jamais été matérialisées. C'est chose faite.

Parallèlement, dans nos trois villages, les marquages ont été vérifiés et, si nécessaire, refaits.



## Installation d'un nouveau jeu devant le groupe scolaire



L'ancien jeu ne répondait plus aux normes de sécurité et devait être remplacé.

## Le groupe scolaire au top de la technologie

La municipalité continue à investir dans le matériel technologique pour le groupe scolaire.

Des écrans avec projecteurs en wifi ont été installés dans les classes élémentaires de Mmes Thomas-Renouf, Tazi-Zerbin et Juret ainsi que dans la grande section de maternelle de Mme Selles.

Ces équipements complètent les deux tableaux blancs interactifs déjà présents, un dans la classe de Mme Gobet et l'autre dans la salle informatique.

Chaque école dispose également d'un ordinateur portable.



Avec ces nouvelles acquisitions, toutes les salles de classes sont maintenant équipées de manière à ce que les enfants profitent au maximum des nouvelles technologies offertes, en donnant à l'équipe pédagogique encore plus de confort dans leur enseignement.

## Fleurissement de la commune

Le service technique s'est engagé dans une démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, grands pollueurs d'eau et destructeurs d'insectes.

La commune est-elle moins bien fleurie pour autant ?

Force est de constater que les massifs fleuris sont une vraie réussite. Comme quoi, il est tout à fait possible de bien faire tout en respectant l'environnement.



## Combien ça coûte ?

Alors que l'argent est devenu, ainsi qu'on peut l'entendre souvent, le nerf de la guerre, nos municipalités successives ont toujours opté pour une politique familiale, afin que tous les habitants puissent s'épanouir dans des activités éducatives, culturelles ou sportives. Pour ce faire, l'écoute des équipes pédagogiques du groupe scolaire et du périscolaire ainsi que des nombreuses associations animées par des bénévoles a toujours été essentielle.

Toute cette alchimie a donné à Argancy-Olgy-Rugy, l'âme qu'on lui connaît aujourd'hui.

Bien évidemment, tout ceci a un coût qu'il nous semble important de publier et de porter à la connaissance de tous, d'où les tableaux ci-après reprenant les dépenses hors investissement, effectuées par la commune en 2016, pour les structures associatives ou scolaires.



### Groupe scolaire

Dépenses **non obligatoires**, hors investissement, payées par la commune en 2016

Poste de dépenses	Montants
Ecole primaire : fournitures scolaires (trousse *)	4 100 €
Ecole maternelle : fournitures scolaires (trousse *)	2 600 €
Transports scolaires : snowhall, visites et sorties diverses (hors piscine)	9 230 €
Remise des dictionnaires et calculatrices, goûters	760 €
Saint Nicolas : cartes cadeaux, livres et chocolats	3 125 €
Spectacles	375 €
Visites scolaires : entrées des sites	1 424 €
Frais de photocopieur : école primaire	685 €
Frais de photocopieur : école maternelle	404 €
Entretien annuel du rétro-projecteur	398 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 101 €</b>

\* trousse : fournitures scolaires que chaque élève reçoit en début d'année (**50 € par enfant**).

### Accueil périscolaire - dépenses 2016

Si la mise en place d'un accueil périscolaire n'est pas une obligation pour une commune, c'est toutefois un service indispensable.

Poste de dépenses	Montants
Téléphone	1 283,78 €
Assurance	259,31 €
Mise à disposition des locaux	6 459,60 €
Fluides (gaz, électricité)	7 887,74 €
Eau pour la cantine	1 676,22 €
Formations (BAFA/BAFD)	1 426,00 €
Charges de personnel	54 953,51 €
Frais de gestion PEP	52 720,66 €
Prestation de service CAF	- 28 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>97 866,82 €</b>

#### Quelles sont les dépenses obligatoires ?

Les écoles élémentaires sont à la charge des communes en ce qui concerne :

- Les locaux et leur entretien
- Les salaires des aides maternelles
- Les livres et manuels scolaires, le transport pour la piscine.

En 2016

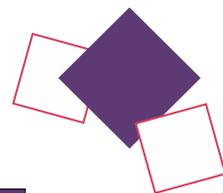
Livres et manuels

- primaire : 3 445 €
- maternelle : 1 071 €

Transport piscine : 6 255 €



## Dépenses de fonctionnement, hors investissement, payées par la commune pour les principales associations en 2016



	US ARGANCY	TENNIS CLUB	BOOTLEGGERS	ARGANCY PETANQUE
	57 adhérents dont 16 de la commune	161 adhérents dont 111 de la commune	71 adhérents dont 4 de la commune	113 adhérents dont 44 de la commune
Eau	2 135,17 €			
Electricité	2 645,81 €	1 259,15 €	1 000,00 €	4 687,71 €
Gaz	1 569,46 €	6 745,35 €		
Entretien bâtiments	1 644,00 €			409,20 €
Maintenance	273,94 €	1 043,31 €	136,97 €	210,16 €
Divers			2 203,11 €	690,65 €
Entretien	3 460,00 €			
Ménage	1 500,00 €	2 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>13 228,38 €</b>	<b>11 047,81 €</b>	<b>3 340,08 €</b>	<b>5 997,72 €</b>
<b>Subvention annuelle</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>Total contribution communale</b>	<b>17 228,38 €</b>	<b>14 547,81 €</b>	<b>8 340,08 €</b>	<b>7 497,72 €</b>



	Maison des associations occupée par les associations et l'inter-association	Salle mairie annexe Rugy Loisirs	Eglise
Eau	250,00 €		
Electricité	520,00 €	1 028,00 €	1 221,02 €
Gaz	934,00 €	1 220,00 €	1 404,47 €
Entretien bâtiments			
Maintenance	274,00 €	284,00 €	416,17 €
Divers			
Ménage			
<b>Total</b>	<b>1 978,00 €</b>	<b>2 532,00 €</b>	<b>3 041,66 €</b>
<b>Subvention annuelle</b>		<b>1 200,00 €</b>	
<b>Total contribution communale</b>	<b>1 978,00 €</b>	<b>3 732,00 €</b>	<b>3 041,66 €</b>

### Ne sont pas comptabilisés dans ces tableaux :

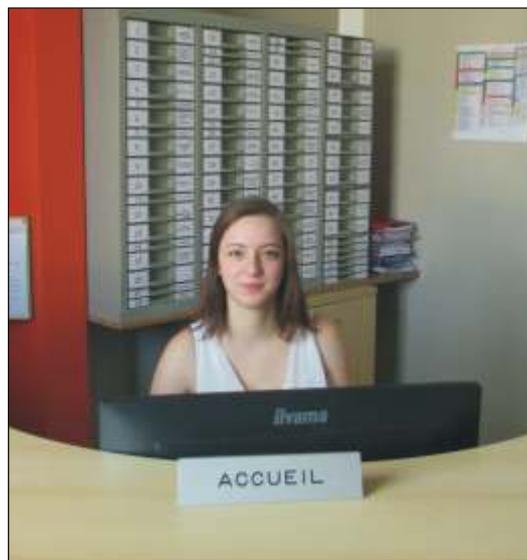
- la mise à disposition de la salle des fêtes
- la mise à disposition des véhicules
- le contrôle des extincteurs ainsi que des buts du foot
- le coût des assurances des bâtiments
- la maintenance du chariot élévateur

## Jobs d'été

Cette année, la municipalité a reconduit l'opération jobs d'été pendant les mois de juillet et d'août.

Réparties sur quatre périodes de deux semaines, les nouvelles recrues ont participé à diverses tâches de secrétariat ainsi qu'à l'entretien du village : espaces verts, massifs de fleurs, cimetière, salle des fêtes, petits travaux de peinture.

Une opportunité pour ces jeunes de la commune, étudiants pour la plupart, de découvrir le monde du travail. S'ils sont contents de gagner un peu d'argent, ils ont apprécié de travailler dans une bonne ambiance, à côté de chez eux de surcroît.



Cette année, ils sont 15 à avoir retroussé leurs manches en juillet ou en août.

- Paul Berard
- Yann Bouchheit
- Laura Cavelius
- Laura Delgado
- Nathan Fuhrmann
- Perrine Fuhrmann
- Corentin Hourdin
- Apolline Jouffroy
- Andréa Marszalek
- Lise Neveux
- Fanny Noirez
- Elisabeth Pierson
- Lucas Satin
- Adeline Soisson
- Julia Zannol

## 24 mai 2017 Collecte de sang à Ennery

54 personnes ont été prélevées :  
25 donneuses, 29 donneurs dont 5 premiers dons.

L'Etablissement Français du Sang en partenariat avec l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de la Rive Droite vous remercient d'avoir donné généreusement de votre temps afin d'offrir une poche de sang et sauver ainsi des malades ou des blessés dans une période de mobilisation générale pour cette noble cause.

### Prochain événement :

**29 octobre 2017 - 45<sup>e</sup> anniversaire de l'association**  
Assemblée générale suivie d'un repas. Tél : 06 98 60 67 57



## 17 juin 2017 Inauguration des courts de tennis rénovés

Le maire Jean-Paul Vetzal a ouvert la manifestation en s'adressant au comité du TCA :

« Je suis ravi d'être à vos côtés pour l'inauguration des courts de tennis rénovés et éclairés. Il faut l'avouer, il était devenu urgent, comme on dit, de faire quelque chose. Vous avez, avec le conseil municipal, mesuré le besoin, jaugé les objectifs et décidé de cette rénovation nécessaire. Une inauguration, c'est toujours pour les initiateurs du projet un moment de vérité : a-t-on bien fait ? Aurions-nous pu faire mieux ou plus ? Comment la population va-t-elle juger notre action ? L'argent public a-t-il été bien utilisé ? C'est en effet un droit de trouver dans sa commune des équipements, des structures modernes et des lieux d'animation. »

Benjamin Déneux, président du Tennis-club, a enchaîné :

« Le choix s'est porté sur une réfection des courts en surface de confort : terre battue artificielle de type claytech. Cette surface est constituée d'un tapis tressé en fibre 100% propylène et de brique pilée. Elle procure une qualité et un confort de jeu proche de la terre battue. L'entretien de cette surface est plus simple et moins onéreux que la terre battue traditionnelle. Qui dit nouvelle surface de jeu, dit nouveau comportement des joueurs. Une fois que les joueurs ont terminé avec leur réservation, ils sont invités à passer la traîne, à donner un coup de balai sur les lignes et arroser surtout par temps chaud. »



## 6 juillet 2017 Réunion publique du CIAS de la Rive Droite (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

**Communes adhérentes : Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Chieulles, Ennery, Flévy, Trémery.**

Suite au transfert de l'activité périscolaire d'Argancy au CIAS de la Rive Droite, une réunion d'information a été organisée le 6 juillet 2017 à la salle des fêtes.

Cette réunion a permis un moment d'échange entre les familles et les représentants du CIAS pour évoquer cette nouvelle organisation.



De gauche à droite :

- Raynald Reimers, directeur du périscolaire d'Argancy,
- Audrey Eckert, secrétaire du CIAS,
- David Lavauillée, Directeur du CIAS,
- Jacky Hoschard, président du CIAS et maire de Flévy.



Après un bref rappel sur les motivations de ce changement, à savoir la volonté de la mairie de garantir un service optimum, la parole a été laissée aux parents.

Les familles ont posé librement toutes les questions relatives à l'organisation de l'accueil : horaires, activités proposées, tarifs... Des réponses ont été données clairement par le directeur du CIAS notamment sur la question sensible, à savoir l'heure d'ouverture et de fermeture du périscolaire. Il a été précisé l'obligation d'harmoniser les horaires de toutes les écoles et des périscolaires des villages membres du CIAS.

La commune sera attentive au bon déroulement de ces nouvelles organisations et prestations.

## 13 juillet 2017 Traditionnel feu d'artifice pour la fête nationale

La fête nationale a été instituée par la loi en 1880, pour commémorer deux événements :

- la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, symbole de la fin de la monarchie absolue, de la société d'ordres et de privilèges,
- la fête de la fédération du 14 juillet 1790, célébrant la Nation et la Constitution de 1789.

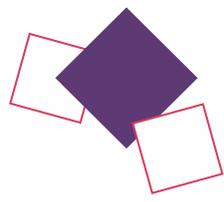
Pour l'occasion, ce sont des défilés militaires, des bals et des feux d'artifices qui sont organisés dans toute la France.

Le feu d'artifice est une tradition à laquelle les français sont attachés depuis fort longtemps puisque c'est avec la Révolution que le peuple a eu accès à ce divertissement d'élite devenu symbole festif récurrent le 14 juillet 1790. Pourtant le procédé est coûteux et renvoie à la monarchie dont plus personne ne veut. Il est donc laissé de côté durant le reste de la Révolution, avant de resurgir sous le Consulat. Il devient définitivement une attraction du 14 Juillet sous la III<sup>e</sup> République qui, en 1880, décide de faire officiellement de cette date la fête nationale.

Par la mutualisation des moyens, les communes de Trémery, Ay-sur-Moselle, Ennery, Argancy et Flévy limitent les frais tout en conservant un feu d'artifice digne de notre fête nationale en coopérant depuis de nombreuses années, à tour de rôle, dans l'organisation des festivités.

C'est ainsi que Trémery a organisé le 13 juillet, à la tombée de la nuit, un magnifique feu tiré par la Société J.S.E. à la grande joie des spectateurs ayant fait le déplacement.





29 juillet 2017  
Inauguration de la fête patronale



23-25 juin 2017  
Concours hippique



Le maire, Jean-Paul Vetzels a remis le prix de la municipalité à Anthony Laguerre, vainqueur de l'épreuve.

*A noter dans vos agendas*



**Repas des seniors**

**Dimanche 26 novembre 2017  
à la salle des fêtes**

Surveillez vos boîtes aux lettres, les invitations vous parviendront bientôt.



22 juin 2017

### Visite des jardins entre Vosges et Alsace

#### Le jardin de Céline à Lusse dans les Vosges.

Céline est une artiste « touche à tout », elle s'essaye au jardin comme à la peinture, à la sculpture. Comme elle l'a expliqué aux visiteurs, le jardin : ce sont les souvenirs de son enfance, une réponse au temps qui passe... et à son désir de dire et d'exprimer.

Stéphane est pépiniériste et producteur, il s'applique à dénicher les dernières nouveautés de plantes rares.

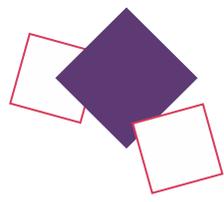


#### Le jardin Lilaveronica à Tanvillé en Alsace

Un jardin aux perspectives en mouvement et aux couleurs lumineuses ! Harmonies paysagères, ruisseaux et cascades de fraîcheur, allées douces et gazonnantes, paysages charmants. Il est situé à 230 m d'altitude.

Ce fut une belle journée de détente qui a ravi les cinquante participants.





## Maisons fleuries : passage du jury



La municipalité récompense toutes les personnes qui, par le fleurissement de leur maison contribuent à l'embellissement d'Argancy, Olgy et Rugy.

Un grand merci aux personnes qui ont multiplié leurs efforts pour embellir notre commune.

Le jury se réunira en fin d'année afin de choisir définitivement les maisons concernées. Les propriétaires seront invités et récompensés lors de l'accueil des nouveaux arrivants au printemps 2018.



## Troc aux plantes d'automne Jeudi 19 octobre - 18 h 00 à la salle des fêtes

Au vu des changements climatiques, les cultures florales sont plus vigoureuses en fin d'été qu'au début du printemps. Voilà pourquoi nous pensons qu'il est temps de diviser, de partager et de replanter les plantes qui ont égayé nos jardins pendant la période estivale. Les membres du jury du concours des Maisons Fleuries, ainsi que les bénévoles, tous amoureux de la nature, seront à votre disposition le jeudi 19 octobre à 18 h 00 à la salle des fêtes, pour recevoir et faciliter les échanges de plantes vivaces, condimentaires, boutures, bulbes, arbustes, plantes d'intérieur...



### Nouveau : le diaporama des maisons fleuries !

Une nouveauté : une projection de photos sera proposée aux visiteurs du troc aux plantes.

Ce diaporama présentera les photos des jardins de Lusse et Tanvillers ainsi que celles prises à Argancy-Olgy et Rugy pour les maisons fleuries.

Ce sera l'occasion d'apprécier de beaux exemples de composition et de se donner des idées pour l'année prochaine !

### L'Ouvrage : quand Argancy devient le terrain de jeu des graffeurs



Samedi 2 septembre, Jean-Paul Vetzal, maire, et Alexandra (chargée de communication de l'événement) ont présenté l'Ouvrage aux élus des communes voisines et aux représentants des associations locales.

Du 19 août au 17 septembre, le 5-7 rue de Bussière s'est transformé en temple de l'art urbain pour une exposition éphémère qu'il ne fallait pas rater.

A l'origine de cet événement, deux associations de la commune : « Une phase deux Styles » et Familles Rurales. Apprenant le projet de réhabilitation des bâtiments, ils soumettent l'idée à la municipalité d'utiliser le site pour réaliser une exposition temporaire de Street-Art. Après plusieurs mois de travail pour obtenir les autorisations et les sponsors nécessaires, le projet peut enfin démarrer. De mai à août 2017, 40 graffeurs, peintres, illustrateurs et plasticiens, venus de toute la France et de l'étranger se mettent à l'ouvrage. Rien ne leur échappe : du sol au plafond, du garage au grenier en passant par le jardin, chaque centimètre carré de la maison est peint et transformé pour nous livrer un ensemble à la fois totalement déroutant, drôle et poétique.

12 septembre 2017



Deux générations ont poussé les portes de l'Ouvrage : les moyens de la maternelle et les doyens du club du village.



« L'art est universel et tisse du lien »  
Skule





Plus de 5000 visiteurs en 5 week-end, l'Ouvrage est un succès !



### Ecole maternelle

#### Balade à vélo avec les parents autour des étangs



### Ecole élémentaire

#### Visite du musée de la Cour d'Or

Les CP-CE1 de Mme Thomas-Renouf ont participé à l'animation « Faites des fleurs », au cours de laquelle ils se sont intéressés à la sculpture sur pierre et sur bois, la marqueterie et la peinture. Puis, ils ont eux-mêmes, et collectivement, réalisé différentes œuvres dans différents matériaux.

Les CE1-CE2 de Mme Tazi-Zerbin ont, quant à eux, observé deux tableaux du XVIII<sup>e</sup> siècle, de Jean-Baptiste Oudry : « le loup et l'agneau » et « le renard et la cigogne ». Les élèves ont pu comparer les deux peintures, et dégager les caractéristiques des différents animaux des fables.



## Cycle natation

Les CP, CE1 et CE2 ont bénéficié de 15 séances de natation, de février à juin, à la piscine « Plein Soleil » de Maizières-lès-Metz.

Outre le fait d'apprendre à nager, les élèves se sont également impliqués dans des domaines aussi variés que : respecter les règles de vie collective, coopérer avec un ou plusieurs camarades, respecter des consignes simples en autonomie, montrer une certaine persévérance, s'impliquer dans un projet individuel... et ils se sont enrichis de cet apprentissage.

Pour les féliciter de tous les efforts qu'ils ont fournis, les institutrices des classes concernées ont remis à chacun un diplôme et ont offert à l'ensemble du groupe un goûter bien mérité.



## Animation Land Art



Le 30 juin, les CP-CE1 ont participé à une animation de « Land art ».

Dans un premier temps, en classe, Mme Thomas-Renouf les a initiés à cette tendance de l'art contemporain qui utilise le cadre et les matériaux de la nature, en leur montrant différentes œuvres existantes. Ces œuvres sont le plus souvent en extérieur, exposées aux éléments, et soumises à l'érosion naturelle ; ainsi, certaines œuvres ont disparu et il ne reste que leur souvenir photographique et des vidéos.

Puis, c'est avec Martine et Manon, deux animatrices de l'association « Semeurs d'art » et leur enseignante, que les enfants ont pu créer leurs propres œuvres.

L'espace des étangs, tout proche, a été propice à la « cueillette » et au ramassage de la matière première : fleurs, feuilles, bois, pierres, pommes de pin, tiges ...

En petits groupes, les élèves ont dû s'organiser pour déterminer une forme et la remplir.

Enfin, ils ont laissé une trace éphémère de cette journée, en réalisant une œuvre collective dans l'enceinte de l'école. Un travail de fourmis qui a donné un formidable résultat et dont chacun était très fier !



### Sortie à la ferme de Woimbey

C'est le lundi 3 juillet que les CP-CE1 de Mme Thomas-Renouf ont fait leur traditionnelle sortie de fin d'année. Celle-ci a eu lieu à la ferme de Woimbey, dans la Meuse. La journée a débuté par un bon goûter, puis par la visite de la ferme et de la volière. Les enfants ont découvert avec joie les nouveaux-nés : lapereaux, poussins, chevreaux, ... L'occasion d'une leçon de vocabulaire sur le nom des animaux, des femelles, des petits. Les animaux, très dociles, ont adoré être nourris et caressés, sauf le cochon, qui a donné tout son sens à l'expression « avoir un caractère de cochon » !

La suite de la journée s'est avérée plus « technique » avec la fabrication de beurre, pour laquelle il a fallu du muscle pour tourner la batte, puis de jus de pomme, avec l'utilisation du broyeur et du pressoir. Mais, tous ces efforts ont été vite récompensés avec la dégustation des deux fabrications.

Après un pique-nique bien mérité, et un petit temps de jeux, les enfants avaient rendez-vous au lavoir du village pour assister à un spectacle d'eau (sons et lumières) bien rafraîchissant.

Enfin, avant de repartir, les élèves ont bénéficié de l'activité « canotage ». Ils ont vite compris que les petites barques et les rames n'étaient pas si faciles à manipuler... et qu'il valait mieux être coordonnés les uns avec les autres... En tout cas, beaucoup d'amusement pour tous !

En conclusion : cette journée a été riche en apprentissage et en émotion, et chacun s'en souviendra longtemps !



## Simserhof et Völklingen

Le 1<sup>er</sup> juin, les CM1/CM2 sont allés avec les anciens combattants à la frontière franco-allemande.

Le matin, ils ont visité un ouvrage de la ligne Maginot : le Simserhof. Celui-ci est l'un des plus importants de cette fameuse ligne de défense. Les élèves ont appris son histoire et en ont fait la visite guidée pour découvrir les dures conditions de vie des soldats de l'époque. Ils ont admiré toute la machinerie qui faisait vivre le fort.

Ils se sont ensuite rendus en Allemagne, à Völklingen, où ils ont visité la Völklingen Hütte. Celle-ci est un complexe industriel gigantesque datant de l'âge d'or de la sidérurgie. C'est un site exceptionnel classé au patrimoine culturel mondial de l'Unesco.

Guidés par un ancien sidérurgiste, ils ont découvert l'ensemble de l'usine tout en suivant le processus de fabrication de l'acier. Ils ont aussi visité une exposition sur les Incas et une autre sur l'Urban Street.

Cette journée a permis à tous de découvrir l'histoire de sa région, tant au niveau historique qu'au niveau économique !



## A la découverte de l'Alsace

Le 26 juin, les élèves de Mme Gobet se sont rendus au Château du Haut Koenigsbourg. Là, guidé par le maître tavernier, ils ont découvert l'histoire du château et les conditions de vie de ses habitants au Moyen-Age. Ils ont particulièrement apprécié le langage du guide, celui-ci s'exprimait en vieux français et donnait beaucoup d'anecdotes. Les canons et autres ouvrages d'artillerie ont connu aussi un beau succès.

L'après-midi a donné l'occasion de découvrir la ville de Colmar avec sa maison des Têtes, sa petite Venise avec des canaux parfaitement décorés, son église gothique...

L'étude de quelques bâtiments a permis de réviser les leçons d'architecture de l'année entière.

Toutes ces visites, faites sous un superbe soleil, ont enthousiasmé les jeunes touristes. Un seul regret, la journée était trop courte !



Le transport lors des sorties scolaires, est financé par la commune.



### Connaître le patrimoine et sa région

Les élèves de Mme Gobet se sont rendus une journée à Metz pour découvrir l'histoire de la ville à travers son patrimoine architectural. Ils ont "joué" à repérer le style de nombreux édifices célèbres.

Depuis la cathédrale, ils ont suivi le chemin des remparts jusqu'à la Seille. Ruelles du Moyen-Age et place Saint-Louis leur ont montré la richesse de Metz au Moyen-Age. Ils se sont aussi intéressés à la période de l'Annexion : la gare, la poste, l'avenue Foch ...

Il leur reste beaucoup de choses à découvrir mais, ça, ce sera pour l'an prochain !



### Dans les profondeurs des grottes de Han-sur Lesse



La classe de CM1-CM2 est allée visiter les grottes de Han en Belgique.

Le matin, les élèves ont commencé par de la spéléologie. Tout d'abord, ils se sont équipés de combinaison, de bottes et de lampes frontales. Ils sont ensuite partis à la découverte d'un milieu souterrain naturel. Dans la grotte, ils ont rampé dans la boue, escaladé une paroi et se sont faufilés entre les roches. Après une heure trente de parcours, ils ont retrouvé la lumière du jour, boueux, mais heureux !

L'après-midi, les élèves ont cette fois-ci visité la grotte aménagée. Le parcours de 2 km à plus de 100 m de profondeur, leur a montré les structures minérales créées par la nature : stalactites, stalagmites, colonnes et drapés. La visite s'est terminée par le traditionnel coup de canon final.

Encore une très bonne sortie originale, qui a fait plaisir à tous !

### Les olympiades

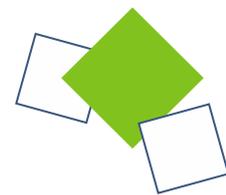
Pour terminer l'année en beauté, tous les élèves de l'école élémentaire ont participé à des Olympiades organisées par les enseignantes.

Dix équipes de tous les niveaux se sont affrontées à travers dix ateliers. Les élèves ont rivalisé d'adresse, de rapidité, de stratégie et de vitesse.

Les différents jeux se sont déroulés dans un bon esprit d'entente et de coopération.

Une petite cérémonie de remise de prix a clôturé ces Olympiades qui ont enthousiasmé enfants et enseignantes.





## Un drapeau pour le groupe scolaire Erckmann Chatrian

Le 17 juin dernier, Claude Petitgand président de l'Union Nationale des Combattants de Vigy a remis officiellement un drapeau à chacune des 26 écoles du secteur de Vigy et environs, lors d'une cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin.

Cette cérémonie clôture un long travail de préparation pour cette opération «un drapeau pour mon école». L'objectif poursuivi était la transmission de la mémoire et des valeurs de la République et une participation aux cérémonies commémoratives organisées chaque année. Dans chaque école, des enfants se sont ainsi engagés à devenir porte-drapeau. Pour Argancy il s'agit de Mathys Henry, Angelina Miotto et Elisa Arnoux.

Félicitations à ces trois enfants pour leur engagement.



## Remise d'un dictionnaire et d'une calculatrice aux élèves de CM2

L'entrée au collège est une étape importante pour les enfants qui doivent apprendre à se prendre en charge dans un nouvel environnement scolaire. C'est pour marquer cette évolution et aussi pour les récompenser de leur bon travail à l'école, que le conseil municipal leur a offert, le 7 juillet, un dictionnaire et une calculatrice qui seront les compagnons fidèles des quatre prochaines années.



Lors de cette manifestation, un goûter a été offert par la municipalité aux heureux récipiendaires mais aussi à l'ensemble des élèves du groupe scolaire.

# Félicitations !

### 15 élèves font le grand saut !

Elisa Arnoux Léonard  
Maxence Chaumont  
Aymeric Da Cruz  
Loan Dartois  
Maëline Gurnari  
Salomé Gurnari  
Victor Held  
Mathys Henry

Hugo Lajoux-Piovesana  
Myriam Martin  
Angelina Miotto  
Noah Ordener  
Gaëtane Paulus  
Agathe Reinert  
Lilou Tribet

« Je vous adresse à tous, au nom du conseil municipal nos sincères félicitations pour votre passage en sixième et profite de l'occasion pour remercier vos enseignantes successives qui vous ont accompagnés jusque là et que vous allez quitter pour entrer dans votre nouvelle vie collégienne où je vous souhaite pleine réussite. »

*Extrait du discours de Jocelyne Emmendoerffer  
Adjointe au maire*

### Ecole élémentaire



CP/CE1 : 23 élèves  
Classe de Mme Thomas-Renouf



CM1/CM2 : 22 élèves  
Classe de Mme Gobet



CE1/CE2 : 24 élèves  
Classe de Mme Tazi-Zerbin



CE2/CM1 : 25 élèves  
Classe de Mme Juret



### Ecole maternelle

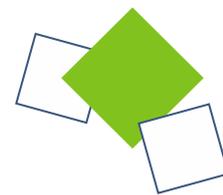


Petite et moyenne section  
Classe de Mme Dorn, assistée de Mme Choppé  
(agent d'animation)

**39 élèves répartis dans les deux classes :**  
12 en petite section, 15 en moyenne section,  
12 en grande section.



Moyenne et grande section  
Classe de Mme Selles, assistée de Mme Kmiecik (ATSEM)



## Quelques changements dans la gestion du périscolaire

Le CIAS de la Rive Droite (Centre Intercommunal d'Action Sociale) gère dorénavant en lieu et place des P.E.P. 57, l'accueil périscolaire des 8 communes ci-après :

Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Chieulles, Ennery, Flévy, Trémery.

L'équipe d'encadrement d'Argancy



De gauche à droite :

- Anaïs Servas - animatrice
- Aline Meunier - maîtresse de maison
- Rachel Redel - animatrice
- Raynald Reimers - directeur
- Virginie Klemann - directrice adjointe

Pour toutes informations sur le CIAS, n'hésitez pas à consulter le site : [www.cias-rivedroite.fr](http://www.cias-rivedroite.fr)

## A noter

### Nouveaux horaires des bus Ligne 74

Suite à la modification des horaires de l'école, les horaires du bus ont été adaptés. Merci de les respecter. S'agissant d'un bus de ligne, le chauffeur ne peut pas attendre les retardataires indéfiniment.

#### Départ pour l'école le matin

- Ruyg : 8 h 19
- Mairie Argancy : 8 H 23

#### Retour fin de matinée : lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Groupe scolaire : 11 h 50

#### Retour fin de matinée le mercredi

- Groupe scolaire : 11 h 35

#### Départ pour l'école l'après-midi

- Ruyg : 13 h 19
- Mairie Argancy : 13 H 23

#### Retour après la classe

- Groupe scolaire : 15 h 35

### Rentrée du C.C.A.S.

Les membres du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) ont repris leur visite en maison de retraite pour apporter aux résidents originaires d'Argancy, des nouvelles du village auxquelles ils sont toujours très attentifs.

Vous aussi, si vous avez un moment, pensez à eux !

## Bienvenue !

Bienvenue à Arielle Bronne qui vient d'intégrer l'équipe municipale en qualité d'agent polyvalent.  
(Cf : bulletin n°88)





**Horaires d'ouverture**  
Mardi : 15h30-18h00  
Mercredi : 14h00-19h00  
Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale  
d'Argancy

## Les Bib's en Y se mettent au vert



Dans le cadre des Insolives, des expositions et des animations ont eu lieu dans les bibliothèques d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, d'Ennery et de Trémery.

La bibliothèque d'Argancy a proposé une exposition intitulée « jardiner naturellement ».

Pour clore ce festival, les bibliothécaires des Bib's en Y ont organisé avec le concours des municipalités un temps fort, le vendredi 23 juin, à 18h sur les berges de l'étang du Guirbaum à Ay-sur-Moselle. Cette soirée champêtre a débuté par une balade contée – « O fil de l'eau » avec le conteur Patrick Berger suivie d'un apéritif campagnard qui s'est prolongé avec un feu de camp conté et musical avec toujours Patrick Berger et son orgue de barbarie.

## Cercle de lecture

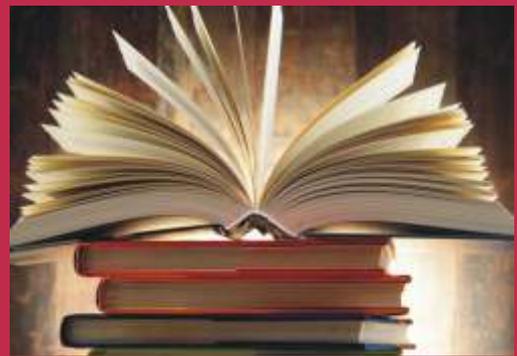
La reprise des rencontres a eu lieu le jeudi 21 septembre à 14 h.

Les autres dates :

- jeudi 12 octobre
- jeudi 9 novembre .

Tous les passionnés de lecture sont cordialement invités pour passer un moment d'échanges en toute convivialité.

**Contact Liliane : 03 87 77 84 13**



## Découverte

### Club « La joie de vivre » Sous couvert du CCAS d'Argancy

Albertine Ochs et Thérèse Barth, animatrices du club ont la parole :

« Nous avons repris ce club en 1989 et l'avons baptisé « Club joie de vivre ». Plus de 40 personnes étaient au rendez-vous dans la gaîté et la convivialité, son nom était donc bien trouvé !

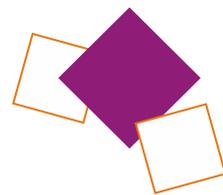
Malheureusement, avec le temps qui passe nous avons perdu beaucoup de nos êtres chers. Seul un petit noyau reste fidèle et nous passons toujours d'agréables moments en leur compagnie.

Il est toujours possible de nous rejoindre le lundi tous les 15 jours à la salle des fêtes de 14 h 00 à 16 h 30. »



**Un clin d'oeil particulier pour Albertine et Thérèse pour leur activité bénévole depuis si longtemps au sein du club.**

Dans le prochain bulletin, vous découvrirez l'Amicale des Donneurs de sang bénévoles de la Rive Droite représentée à Argancy par Marie-Thérèse Perrin.



## Loisirs et partage



L'association a été créée en avril 2016 suite à l'arrêt par Familles Rurales d'Argancy du goûter des seniors et de la marche. Elle a donc repris, entre autres, ces activités. A ce jour, elle compte 55 membres adhérents. Loisirs et partage adhère à l'Inter-association d'Argancy.

### Les activités et sorties hebdomadaires

**Marche** tous les lundis matin (9 h 00 à 11 h 00) avec une sortie mensuelle (hors territoire) qui a lieu le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

Le départ est fixé à 8 h 30, le déplacement se fait avec le minibus de l'Inter-association avec un complément de voiture si besoin. Les rendez-vous sont toujours devant la salle des fêtes. Contact : Yves Comino - 06 02 35 81 68.

**Les rencontres goûters/jeux** ont lieu tous les mardis de 14 h 00 à 17 h 30 à la maison des associations et sont animées par Chantal Comino - 06 66 46 65 48.

**Sortie vélo** le jeudi matin de 8 h 30 à 11 h 00. Le départ se fait au boulodrome. Cette activité est encadrée par Jean-Claude Haller - 06 06 68 09 55.

Toutes ces activités se déroulent toute l'année sans interruption pendant les vacances scolaires.



Rencontre goûter/jeux



Sortie vélo



Loto du 11 novembre 2016



Marche à Metz

### Contacts

Président : Yves Comino : 03 87 77 89 25

• E-mail : yves.comino@wanadoo.fr

Trésorier : Bernard Michel : 03 87 77 71 83

• E-mail : cbm.michel@libertysurf.fr

Secrétaire : Jean-Claude Haller : 03 87 77 84 96

• E-mail : jean-claude.haller@neuf.fr

La cotisation annuelle est fixée à 10 € par personne.

### Les journées à thèmes

- Le 15 mai 2016, une balade pédestre sur la voie Charles le Téméraire, d'Argancy jusqu'à la cathédrale de Metz, a été organisée avec, au retour, un repas partagé avec l'ensemble des adhérents.
- Le 11 novembre 2016, ce fut une marche le long du Fil Bleu à Rombas puis au retour le partage d'une choucroute suivie d'un loto gratuit.
- Le 15 décembre, repas de Noël pour les seniors participant aux rencontres du mardi.
- Une marche à l'extérieur du village avec repas tiré du sac s'est déroulée le 8 mai 2017.
- Une sortie à Verdun, en association avec « L'école buissonnière d'Argancy », a été organisée le 1<sup>er</sup> juillet 2017 afin d'assister au spectacle « Des flammes à la lumière ».
- 17 septembre 2017: journée du Patrimoine à Metz

### Prochaines sorties

- Le 5 novembre, marche à thème avec repas paëlla à la salle des fêtes suivi d'un loto.
- Le 4 décembre, les marcheurs feront la découverte des marchés de Noël à Metz.
- Pour finir l'année, repas de Noël des seniors.

## Festival Cabanes à Trémery : « L'enchantement des héros »



Le 7 juin dernier, l'Ensemble junior et la classe de chant se sont produits sur la scène de la salle Arcabas de Trémery devant un public conquis aussi bien par la qualité de la prestation que par le thème des héros et plus précisément Jack Kirby. "

### Fête de l'école

Pour clore une saison riche de réussites mais aussi de travail sérieux pour les élèves, le comité avait retenu le samedi 1er juillet en organisant la traditionnelle fête de l'Ecole. Ainsi, malgré une météo très capricieuse avec la pluie venue perturber les spectacles préparés, l'ambiance fut festive et bien sûr conviviale avec des élèves heureux de recevoir leurs diplômes de la main de leurs professeurs.



**Ecole Intercommunale de Musique et de Danse**

8 rue du Château  
57365 ENNERY

Tél : 03 87 71 89 20

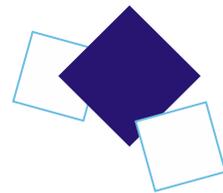
Courriel : [ecole.intercommunale.musique.danse@orange.fr](mailto:ecole.intercommunale.musique.danse@orange.fr)

Fiche d'inscription disponible sur le site  
[www.ennery.57.fr](http://www.ennery.57.fr)

## Vents d'Est en concert à Argancy



L'orchestre intercommunal Vents d'Est a proposé un concert pour l'ouverture des festivités de la Saint Jean, le 17 juin dernier.



## Les bonnes résolutions de la rentrée

L'été est fini. Cette saison laisse la place à la reprise de l'école, du travail et des activités sportives, culturelles et de loisirs.  
Il faut donc reprendre les bonnes habitudes et ceci dans chaque domaine ci-dessous cité.

### Les trajets en toute sécurité

#### A l'école

- Le stationnement non anarchique devant le groupe scolaire aux heures d'entrée et de sortie des classes.
- La ceinture de sécurité portée (parents y compris) et le cas échéant le siège enfant adapté.

#### Au travail

- Respectez les limitations de vitesse lors de votre trajet domicile / travail et notamment dans le village.
- Attachez votre ceinture de sécurité.

En ce qui concerne les activités sportives, culturelles ou de loisirs, il en va tout naturellement de même.

#### A vélo

- Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et fortement conseillé pour les autres.

### Tranquillité vacances : c'est toute l'année

Petit rappel concernant l'opération tranquillité vacances : n'oubliez pas de nous prévenir lors de vos départs en vacances (courtes ou longues durées), des passages réguliers seront effectués par nos services.

Tél : 06.08.37.12.05

Pascal Hoelter  
Chef de Service



## Devenez voisins vigilants

**En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes.  
En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants rétablit confiance et sérénité.**

Dans les quartiers Voisins vigilants, le ministère de l'intérieur constate une baisse significative des cambriolages.

**En tant que voisin vigilant, votre rôle est de veiller et d'alerter.**

Le voisin vigilant poste une alerte sur la plate-forme Internet dédiée pour informer sur les événements susceptibles de menacer la sécurité des habitants de son quartier et de leurs biens. Le but est de créer un maillage solidaire afin d'assurer une vigilance passive sur des déplacements ou des comportements suspects.

En cas d'urgence il peut même contacter directement les forces de l'ordre. C'est un système accessible à tous. Une seule condition : avoir un téléphone portable pour émettre gratuitement et recevoir les alertes en direct.

**Attention un voisin vigilant veille, il ne surveille pas. Il ne s'agit pas d'épier les faits et gestes de vos voisins mais uniquement de repérer et de signaler les situations inhabituelles dans votre quartier.**



### Comment devenir voisins vigilants ?

**Inscrivez-vous sur la plate-forme Internet sécurisée:  
[www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org).**

**Faites revivre l'entraide et la convivialité**

Vous pourrez, grâce à cette plateforme de communication sécurisée, partager vos dates de départ en vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins afin de créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles qui rassemblent le voisinage.

## Déclarations préalables et permis de construire déposés à la mairie période du 01/06/2017 au 28/08/2017



### Déclarations préalables déposées

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
Berson Jean-Michel	43 rue de Metz à Olgy	Clôture
Haller Jean-Claude	2 rue des Bleuets à Olgy	Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée
Pierson Jean-Marie	14 rue des Prés à Argancy	Ravalement de façade
Boudot Guy	6 rue des Tilleuls à Argancy	Changement de porte de garage
Cabot Adeline	1 square des Sorbiers à Argancy	Changement de toiture Changement de fenêtres et volets en bois
Vitrano Vincent	15 rue des Pensées à Rugy	Abri de jardin
Marcelin Marinette	42 rue de Bussière à Argancy	Ravalement de façade + murs + murets + clôture

### Permis de construire déposés

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
European Homes France	Rue des Prés à Argancy	Réalisation programme immobilier de 24 logements collectifs et 12 maisons individuelles.
Favata Georges	Rue de Metz à Olgy	Aménagement de deux logements

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

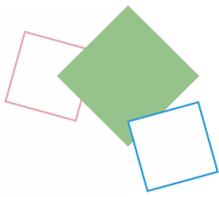
### Nettoyage des trottoirs

Il est rappelé que chaque riverain doit assurer l'entretien du trottoir devant son logement :

- désherbage,
- balayage des feuilles mortes et autres débris,
- balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel.



# Etat civil



## Naissances

Timothée Hincelin né le 18 juillet 2017  
Théo Gouy né le 31 juillet 2017



## Mariage

Cédric Mayer et Anaïs Aubry le 9 septembre 2017



## Décès

Raymond Boudeaux décédé le 4 juillet 2017  
Erna Cavélius décédée le 6 août 2017  
Makoto Makita décédé le 16 août 2017



## Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

### Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)  
Tél : 03 87 56 46 46  
7 j/7 de 8h30 à 16h00  
Hôpital d'instruction des armées Legouest  
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

## STOP INFO

### Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.  
Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



### www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel.  
N'hésitez-pas à le consulter.



## Calendrier des manifestations

### Octobre

1er	6 heures de Metz Olgy	CYVM
8	Challenge de l'Europe	CYVM
12	Cercle de lecture	Bibliothèque
15	Regate du club	CYVM
19	Assemblée générale 20 H 30	Ecole Buissonnière
19	Troc aux plantes	Municipalité
22	Régate des monotypes	CYVM
29	Assemblée générale	Donneurs de sang Rive Droite
29	Régate des liquides	CYVM
31	Halloween	Ecole Buissonnière

### Novembre

9	Cercle de lecture	Bibliothèque
11	Cérémonie du 11 novembre	Municipalité
25	Championnat d'hiver	Argancy pétanque
26	Repas des seniors	Municipalité

### Décembre

16	Championnat d'hiver	Argancy Pétanque
17	Fête de Noël	Inter-association
23	Championnat d'hiver	Argancy Pétanque
30	Championnat d'hiver	Argancy Pétanque

# L'ouvrage



#### Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès  
57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70



mairie.argancy@wanadoo.fr

[www.argancy.fr](http://www.argancy.fr)



Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.

